



Bulletin Officiel

N° 3893 Lundi 11 Juillet 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SIPHAT 3

ASSEMBLEE GENERALE 3

SOPAT

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE-BTS

COMMUNIQUE DE PRESSE 4

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES –SITEX- 4

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV L'EPARGNANT 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVE DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

BFT

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

CITIBANK N.A BRANCHE ONSHORE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant et publiant leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2011, au plus tard le 20 juillet 2011.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

Paiement de dividendes

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE
-SIPHAT-

Siège social: Foundouk Choucha -2013 Ben Arous.

En application des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Juin 2011, la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie informe ses actionnaires que les dividendes à distribuer au titre de l'exercice **2010** seront mis en paiement à partir du **18 Juillet 2011** sur la base de **0,200** dinars par action, représentant **4%** de la valeur nominale fixée à **5** dinars.

L'encaissement de ces dividendes s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires de titres par le biais de la STICODEVAM conformément à son instruction N° 16.

Les dividendes revenant aux actionnaires non dépositaires seront réglés directement et sans frais par la SIPHAT.

2011 - AS - 779

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEOULBA
-SOPAT SA-

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba.

La Société de Production Agricole Teboulba informe ses actionnaires que lors de sa réunion tenue le 30/6/2011, le conseil d'administration de la **SOPAT** a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **30 juillet 2011** à la Maison d'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053, Les Berges du Lac à Tunis, à partir du 10 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité 2010 établi par le Conseil d'Administration ;
- Présentation du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2010 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010;
- Affectation du résultat de l'exercice 2010;
- Approbation des conventions réglementées de l'article 200 CSC ;
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du mandat d'Administrateur en fonction et nomination d'un nouvel Administrateur ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- Allocation de jetons de présence ;
- Questions diverses ;
- Formalités légales

2011 - AS - 780

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi **16 juillet 2011** à 9h00 du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010;
- 2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice 2010;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Cooptation d'administrateurs ;
- 6- Fixation des jetons de présence;
- 7- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- 8- Approbation le cas échéant des conventions réglementées;

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social (Unité Organisation et Mobilisation des Ressources, 5^{ème} étage)

Le Conseil d'Administration

2011 -AS - 756

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES
- SITEX -**

Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal

Lors de sa réunion du 16 juin 2011, le Conseil d'administration de la Sitex a chargé son Président de publier le chiffre d'affaires de la société au 30 juin 2011 qui s'élève à 37,219 millions de dinars, contre 28,951 millions de dinars à fin juin 2010.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2011 -AS - 784

AVIS DES SOCIETES**RESOLUTIONS ADOPTEES****SICAV L'EPARGNANT**

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2011**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la société conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif et des lois modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles : 1, 2, 4, 6, 7, 10, 13, 27, 28, 29,31, 38, 39, 41, 42, 45, 46 et 50 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 JUILLET 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,563%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,580%	999,751
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,593%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,732%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,744%	1 007,642
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,752%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,773%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,799%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,165%		997,010
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,349%	1 015,096
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,509%	1 049,188
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,583%	1 071,558
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,768%	1 038,258
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,109%		965,381
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,117%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,128%	1 030,160
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,148%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	960,428
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,197%	1 053,544
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		952,316

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,540	137,570		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,054	12,058		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,233	1,234		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,263	33,273		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,598	45,610		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	152,573	152,979		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	531,993	535,158		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	123,802	124,064		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	122,132	122,490		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	111,733	111,921		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	109,716	109,914		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	88,516	88,791		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	151,580	152,060		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	92,613	92,873		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,686	100,723		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 244,839	1 249,932		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 150,624	2 162,552		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	105,211	105,539		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	105,560	106,327		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	115,999	116,274		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 155,845	1 159,821		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	114,501	117,724		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	13,850	14,034		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 630,388	5 681,374		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 568,282	6 596,788		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,093	2,078		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,757	1,754		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,024	1,028		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	106,091	106,119
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	102,621	102,648
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,411	103,440
32 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,339	101,350
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,505	101,536
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	105,684	105,703
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	101,992	102,022
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,108	133,028
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,269	102,301
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	103,983	104,007
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	100,873	100,901
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,322	102,349
41 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,310	102,337
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	104,861	104,891
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,189	104,217
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,523	101,545
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,192	101,221
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,551	102,580
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	100,591	100,623
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	101,718	101,744

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,359	102,385
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	100,793	100,822
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,593	102,620
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,138	103,163
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,437	100,464
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,354	10,357
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	101,960	101,985
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,103	101,129
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	99,893	99,954
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	73,388	73,453
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	139,790	140,532
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 384,896	1 391,580
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	109,359	109,305
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	111,353	111,403
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	84,385	84,551
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,882	15,890
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	252,827	253,491
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,608	44,586
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 112,985	2 123,360
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	73,911	74,359
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	55,384	55,578
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	98,043	98,241
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	106,769	107,042
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,265	98,492
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,513	11,515
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,384	12,393
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,399	16,419
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,055	16,110
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,294	11,326
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	119,436	119,839
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	121,966	121,960
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,001	9,999
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	107,580	108,052
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,908	18,995
83	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	100,084	100,141
84	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	100,178	100,669
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
85	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	97,245	97,326
86	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	103,575	103,168
87	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	131,733	133,028
88	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,770	9,857
89	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	109,682	110,637
90	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	110,535	110,723
91	FCP ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	99,841	100,096
92	FCP ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	98,818	99,605
93	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	179,381	182,062
94	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	159,958	162,109
95	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	139,436	140,419
96	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 812,109	9 990,796
97	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	188,939	191,167
98	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	123,950	125,204
99	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 359,786	1 370,278
100	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	101,463	102,754
101	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	27/01/10	-	-	107,049	97,935	97,298
102	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGE	03/03/10	-	-	107,735	110,601	111,575
103	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 599,548	9 623,322

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

CITIBANK N.A TUNIS BRANCHE ONSHORE

Siège social : 55 Avenue Jugurtha 1002 Belvedere

Etats Financiers

La CITIBANK N.A TUNIS publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Kalthoum BOUGUERRA.

BILAN				
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE				
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010				
(EN MILLIERS DE TND)				
		<i>Note</i>	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
ACTIF				
AC1:	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i>	48693	21534
AC2:	Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i>	297949	479272
AC3:	Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i>	63823	21442
AC4:	Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i>	73605	0
AC5:	Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i>	35	35
AC6:	Valeurs Immobilisées	<i>IV.6</i>	99	107
AC7:	Autres Actifs	<i>IV.7</i>	6865	6286
TOTAL ACTIF			491069	528676
PASSIF				
PA1:	Banque Centrale, CCP	<i>V.1</i>	3810	20
PA2:	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i>	235001	274419
PA3:	Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i>	218282	219178
PA4:	Emprunts et ressources spéciales		0	0
PA5:	Autres passifs	<i>V.4</i>	5666	6041
TOTAL PASSIF			462759	499658
CAPITAUX PROPRES				
CP1:	Capital		25000	25000
CP2:	Réserves		0	0
CP3:	Actions propres		0	0
CP4:	Autres capitaux propres		0	0
CP5:	Résultats reportés		0	0
CP6:	Résultat de l'exercice		3310	4018
TOTAL CAPITAUX PROPRES			28310	29018
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			491069	528676

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(EN MILLIERS DE TND)

		Note	31.12.2010	31.12.2009
PASSIFS EVENTUELS				
HB1:	Cautions, Avals et autres garanties données	VIII.1	14008	33172
HB2:	Crédits documentaires	VIII.2	1497	229
HB3:	Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIF EVENTUEL			15505	33401
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4:	Engagements de financement donnés	VIII.3	53840	40208
HB5:	Engagements sur titres		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			53840	40208
ENGAGEMENTS RECUS				
HB6:	Engagements de financement reçus		0	0
HB7:	Garanties reçues	VIII.4	121297	79047
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			121297	79047
	*Donnée retraitée			

ETAT DE RESULTAT
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Note</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>31.12.2009</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		15172	13929
PR2: Commissions (en produits)		1005	966
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		5054	4726
PR4: Revenus du portefeuille d'investissement		0	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>IX.1</i>	21231	19621
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		11099	8894
CH2: Commissions encourues		0	0
CH3: Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>IX.2</i>	11099	8894
PRODUIT NET BANCAIRE		10132	10727
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>IX.3</i>	208	372
PR6/CH5: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0	0
PR7: Autres produits d'exploitation		0	0
CH6: Frais de personnel	<i>IX.4</i>	3830	3299
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>IX.5</i>	1474	1404
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobili.		45	55
RESULTAT D'EXPLOITATION		4991	6341
PR8/CH9: Solde en gain/perte sur autres éléments ordinaires	<i>IX.6</i>	-58	-4
CH11: Impôt sur les bénéfices		1623	2319
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		3310	4018
PR9/CH10: Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3310	4018

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE			
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010			
CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE			
(EN MILLIERS DE TND)			
	<i>Note</i>	31.12.2010	31.12.2009
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitaton bancaire encaissés(hors produits du portefeuille d'invest)		17932	24247
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-10903	-8521
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		647	563
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-42164	11713
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		-906	-36253
Titres de placement		0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-3741	-4492
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitoin		-2490	-795
Impôt sur les bénéfices		-2606	-1377
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXLOITATION		-44231	-14915
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		0	0
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		5	0
Acquisition/Cession sur immobilisation		-37	-85
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-32	-85
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		0	0
Emission d'emprunts		0	0
Remboursement d'emprunts		0	0
Augmentation/Diminution ressources spéciales		0	0
Dividendes versés		-4018	-4439
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-4018	-4439
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-1	1
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-48282	-19438
Liquidités et equivalents de liquidités en début d'exercice		227987	247425
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		179705	227987

CITIBANK N.A TUNIS: BRANCHE ONSHORE
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable N° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2010 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2010 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2010. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2010 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :

En vertu des dispositions de la norme comptable N° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues, ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2010 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation. En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2010 mais qui se rapportent à l'exercice 2010 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2010.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2010 sont les suivants :

- 46% pour la branche onshore
- 54% pour la branche offshore

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :

En vertu des dispositions de la norme comptable N° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques N° 99-04 du 19 mars 1999, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au

cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation à été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire N° 91-24 du 17 décembre 1991, notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie.
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle N° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché, et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle N° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2010.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

NOTE III : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale « le dinar ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars.

NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

IV.1 AC1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT :

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 27.159mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2009, due à une augmentation de nos avoirs auprès de la BCT de 27.729mD, une diminution de nos avoirs auprès de la CCP de 296mD et une diminution de nos avoirs en caisse de 274mD.

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Caisse	797	1.071
Comptes ordinaires BCT	46.019	18.290
Chèques Postaux	1.877	2.173
	<u>48.693</u>	<u>21.534</u>

IV.2 AC2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces créances ont connu au 31 décembre 2010 une diminution de l'ordre de 181.323mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2009, soit une baisse de -37.8%. Ceci est dû principalement à une diminution des créances sur les établissements bancaires de l'ordre de 184.826mD, conjuguée à une hausse des créances sur les établissements financiers s'élevant à +3.503mD.

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Banque Centrale de Tunisie	60.730	340.985
Banques de dépôts	194.184	103.341
Banques non-résidentes	18.027	13.860
Créances rattachées	505	86
Organismes Financiers	24.503	21.000
	<u>297.949</u>	<u>479.272</u>

La diminution des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Placements auprès de la BCT -280.255mD
- Placements et avoirs auprès des banques de dépôts +90.843mD
- Avoirs auprès des correspondants étrangers (Citibank Offshore) +4.167mD
- Créances rattachées +419mD

IV.3 AC3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle
- Autres concours à la clientèle
- Crédits sur ressources spéciales

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2010 une augmentation des créances sur la clientèle de l'ordre de 42.381mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2009, soit une hausse de l'ordre de 197.7%.

Cette variation provient des autres concours à la clientèle, soit une hausse de 14.042mD due essentiellement à l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 14.000mD et une augmentation des créances rattachées de 42mD. Quant aux comptes débiteurs de la clientèle, ils ont enregistré une augmentation de l'ordre de 28.339mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 8.019mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles

énoncées par la norme comptable sectorielle N° 24 traitant des engagements, et la circulaire BCT N° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2010 totalisent la somme de 8.019mD constituées par une provision pour la totalité du montant.

IV.4 AC4 - PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde de 73.605mD au 31 décembre 2010 contre un solde nul à la date de clôture de l'exercice précédent.

Les principales variations du portefeuille - titres sont ventilées au niveau du tableau suivant :

	31.12.10 en mD	31.12.09 en mD	Variation en volume	Variation en %
BT acquis auprès de l'interbancaire	70.000	0	70.000	100
- Bons du trésor à court terme	0	0	0	0
- Bons du trésor assimilable	70.000	0	70.000	100
Créances rattachées	3.605	0	3.605	100
- Produits à recevoir sur bons du trésor	3.605	0	3.605	100
Solde du portefeuille - titres commercial	73.605	0	73.605	100

IV.5 AC5 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 35mD représentant 350 actions de 100 dinars chacune, totalement libérées à la souscription (soit une participation de 1% du capital de ladite société), et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30mD et 73mD totalement provisionnés.

IV.6 AC6 - VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2010 une diminution en volume de l'ordre de 8mD par rapport à l'exercice 2009, soit une baisse de 7.5%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	695	750
Acquisitions	37	85
Cessions	40	140
Valeurs brutes en fin de période	692	695
Amortissements	593	588
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes en fin de période	99	107

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 3mD qui sont passées de 695mD en décembre 2009 à 692mD en décembre 2010.
- Les amortissements ont enregistré une augmentation de 5mD par rapport au 31 Décembre 2009.

IV.7 AC7 - AUTRES ACTIFS :

Le volume de ce poste est ramené de 6.286mD au 31.12.2009 à 6.865mD au 31.12.2010, enregistrant ainsi une hausse de 579mD, soit 9.2%. Cette augmentation provient principalement de :

- la hausse du volume des comptes d'attente et de régularisation de l'ordre de 479mD.
- le reste, soit une hausse de 100mD, provient des autres éléments d'actifs.

NOTE V : NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

V.1 PA1 - BANQUE CENTRALE ET CCP :

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 3.790mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2010, et constitue une hausse de nos comptes auprès de la BCT.

V.2 PA2 - DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2010 une baisse de l'ordre de 39.418mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2009, soit une baisse de 14.4%. Cette baisse provient principalement des dépôts des établissements bancaires (-40.059mD), le reste constitue une hausse des dépôts des établissements financiers (+641mD).

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 40.059mD, est détaillée comme suit :

- Dépôts et avoirs des banques de dépôts -55.436mD
- Avoirs des correspondants étrangers +15.345mD
- Dettes rattachées aux dépôts auprès des banques +32mD

V.3 PA3 - DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

La Citibank Onshore a enregistré, à la date d'arrêté des états financiers de 2010, une diminution des volumes des dépôts de la clientèle de l'ordre de -896mD, par comparaison à ceux constatés à la date du 31 décembre 2009, soit une baisse de l'ordre de 0.4%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31.12.2010 en mD	31.12.2009 en mD	Variation en volume	Variation en %
Comptes à vue	127.615	139.568	-11.953	-8.6
Comptes à échéance	7.550	1.937	+5.613	+289.8
Autres dépôts et avoirs	83.087	77.653	+5.434	+6.9
Dettes rattachées	30	20	+10	+50.0
Dépôts et avoirs de la clientèle	218.282	219.178	-896	-0.4

V.4 PA5 - AUTRES PASSIFS :

Le volume de ce poste est passé de 6.041mD en décembre 2009 à 5.666mD à la clôture de l'exercice 2010, enregistrant ainsi une baisse de 375mD, soit 6.2%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivant :

- La diminution des provisions pour passifs et charges ainsi que les comptes d'attentes pour 705mD.

NOTE VI: NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une diminution de 708mD qui provient de la baisse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2010 qui s'élève à 3.310mD contre 4.018 mD en 2009.

NOTES SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire N°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 811.088mD au 31.12.2010 contre 597.361mD au 31.12.2009.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2010 comme suit (montant en mD) :

TUNISIE LEASING	259.211
ARAB TUNISIAN LEASE	336.586
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	1.160
UBCI LEASING	129.127
HANNIBAL LEASE	72.441
TUNISIE FACTORING	12.563
TOTAL	811.088

NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

VIII.1 HB1 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle détaillés comme suit :

- Cautions pour marchés 13.049mD
- Cautions douanières 949mD
- Cautions diverses 10mD

VIII.2 HB2 - CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.497mD.

VIII.3 HB4 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève aux 31.12.2010 à 53.840mD.

VIII.4 HB7 - GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 79.047mD au 31 décembre 2009 à 121.297mD à la date de clôture de l'exercice 2010, affichant ainsi une hausse de 42.250mD, soit +53.45%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues de la Citibank Offshore.

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2009 et décembre 2010 de 19.621mD à 21.231mD enregistrant ainsi une augmentation de 1.610mD ou 8.2%.

Cette variation provient principalement de :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés +1.243mD
- L'augmentation des commissions (en produits) +39mD

Et aussi par une augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 328mD ou +6.9%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2010 à 5.054mD sont détaillés comme suit :

- Gains sur titres de transaction constitués par des Bons de trésor s'élevant à 2.435mD.
- Gains sur opérations de change de l'ordre de 2.619mD

IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2009 et décembre 2010 une hausse de 2.205mD ou +24.8% ramenée de 8.894mD à 11.099mD. Cette augmentation est imputable à la hausse des intérêts et charges assimilées sur emprunts de +3.416mD, conjuguée avec la diminution des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque, la baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et la régression des autres intérêts et charges respectivement de -784mD, -407mD et -20mD.

IX.3 PR5/CH4 - SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :

Le solde de ce compte est ventilé comme suit :

	31.12.2010 en mD	31.12.2009 en mD
Reprise de provision	208	474
Dotations aux provisions et pertes	0	-12
Autres Pertes	0	-90
Solde	208	372

IX.4 CH6 - FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 3.830mD détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 2.948mD
- Charges sociales pour 806mD
- Autres charges liées au personnel pour 76mD

IX.5 CH7 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2010 à 1.474mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 45mD
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.429mD

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 227.987mD au 31 décembre 2009 à 179.705mD à la clôture de cet exercice. Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -44.231mD, par les flux négatifs de trésorerie des activités d'investissement à hauteur de -32mD, et par les flux négatifs des activités de financement à hauteur de -4.018mD.

L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités s'est élevée à -1mD.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des décaissements d'une période est supérieur au total des encaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce, en raison de l'intention de détention.

NOTE XI : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2010 des charges pour un montant global de 8.040mD, ont été réalisées essentiellement avec la Banque Centrale de Tunisie et la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

L'encours d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE se présente au 31 décembre 2010 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE	18.027mD
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE	13.371mD

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2010 sont les suivants :

- 46% pour la branche onshore
- 54% pour la branche offshore

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010

Tunis, le 10 juin 2011

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis NA. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 28.310 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.310 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A Branche Onshore au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

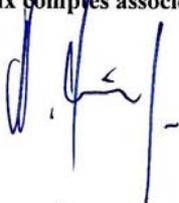
Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA



F.M.B.Z KPMG Tunisie

Kalthoum BOUGUERRA



2011 AS 786

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-

Siège social : rue 8365 Cité Ennassim Montplaisir 1002- Tunis Belvédère –

La BANQUE FRANCO TUNISIENNE -BFT-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes ORGA - AUDIT (Med Salah BEN AFIA) et Cabinet Mourad Guellaty (Mourad Guellaty).

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
BILAN
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010
(Unité: en 1000 Dinars)

	Note	31/12/10	31/12/09
ACTIE			
AC 1- Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP ET TGT	1	114 279	14 557
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	501	782
AC 3- Créances sur la clientèle	3	189 956	373 194
AC 4- Portefeuille titres commercial		0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	877	867
AC 6- Valeurs immobilisées	5	3 154	3 384
AC 7- Autres actifs	6	9 552	18 087
TOTAL ACTIF		<u>318 319</u>	<u>410 871</u>
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	705	168
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	333 577	226 974
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	141 890	168 417
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	2 337	2 528
PA 5- Autres passifs	11	4 636	5 728
TOTAL PASSIF		<u>483 145</u>	<u>403 816</u>
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	12	5 000	5 000
CP 2- Réserves	12	900	900
CP 4- Autres capitaux propres	12	2 723	2 723
CP 5- Résultats reportés	12	-1 568	-1 790
CP 6- Résultat de l'exercice	12	-171 881	222
TOTAL CAPITAUX PROPRES		<u>-164 826</u>	<u>7 055</u>
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		<u>318 319</u>	<u>410 871</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Période de 1er Janvier au 31 Décembre 2010
(Unité: en 1000 Dinars)

	Note	31/12/10	31/12/09
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 Cautions, avals et autres garanties données	19	45 117	37 316
HB 2 Crédits documentaires	19	9 190	12 815
HB 3 Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		54 307	50 131
 <u>ENGAGEMENTS</u>			
HB 4 Engagements de financement donnés		0	0
HB 5 Engagements sur titres		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		0	0
 <u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 6 Engagements de financement reçus		0	0
HB 7 Garanties reçues	19	2 218	2 059
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 218	2 059

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010
(Unité : en 1000 Dinars)

	Note	31/12/10	31/12/09
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	13	15 648
PR 2	Commissions (en produits)	14	1 752
PR 3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	15	368
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	15	15
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<u>17 783</u>	<u>24 704</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	16	-17 529
CH 2	Commissions encourues		-6
CH 3	Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		0
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<u>-17 535</u>	<u>-17 499</u>
	<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>	<u>248</u>	<u>7 205</u>
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	17	-164 028
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		0
PR7	Autres produits d'exploitation		10
CH6	Frais de personnel		-6 437
CH7	Charges générale d'exploitation	18	-1 406
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-294
	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>-171 907</u>	<u>-1 061</u>
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		44
CH11	Impôt sur les bénéfices		-18
	<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>	<u>-171 881</u>	<u>222</u>
PR 9/CH10	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		0
	<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	<u>-171 881</u>	<u>222</u>
LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS			

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010
(Unité : en 1000 Dinars)

	Note	31/12/10	31/12/09
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	20	19 079	23 926
Charges d'exploitation bancaire décaissées	20	-17 520	-17 509
Dépôts / Retraits auprès d'autres établissements bancaires et financiers	20	0	0
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	20	18 712	5 323
Dépôts \ Retrait des dépôts de la clientèle	20	-25 922	-123 228
Acquisitions/cessions des titres de placement	20	0	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	20	-6 512	-6 510
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20	4 877	-7 191
Impôts sur les sociétés payés	20	-162	-105
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation		-7 448	-125 293
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement	20	15	15
Acquisitions / cessions sur portefeuille investissement	20	-10	-130
Acquisitions / cessions des immobilisations	20	-63	-165
Flux de trésorerie net provenant/affecté aux activités d'investissement		-58	-280
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions	20	0	0
Emission/Remboursement d'emprunts et ressources spéciales	20	-192	507
Dividendes versés	20	0	0
Flux de trésorerie net provenant/ affecté aux activités de financement		-192	507
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	20	-7 698	-125 066
Liquidités et équivalents en début de période	20	-211 804	-86 739
Liquidités et équivalents en fin de période		-219 502	-211 804

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Franco-Tunisienne sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers la Banque Franco-Tunisienne sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portées en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits net d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs et sont repris en résultat lorsque les mouvements de recettes enregistrés couvrent leur montant.

Provisions sur engagements

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minimaux de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : actifs courants	0 %
▪ B1 : actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : actifs incertains	20 %
▪ B3 : actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.2. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille investissement est constitué des participations à caractère durable.

Les plus values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement" à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par dérogation aux dispositions de la norme relative aux placements, les dividendes sur les titres détenus par la banque ont été pris en compte en résultat avant la date d'approbation de leur distribution.

Les provisions requises sur les titres de participation ont été estimées sur la base de la valeur d'usage des titres au 31-12-2010. Cette valeur tient compte de :

- la valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- la valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible.

2.3. Comptabilisation des charges encourues

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

2.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

2.5. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Constructions	5%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel bureau	20%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	33%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique la banque a procédé au cours de l'exercice 1999 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 2 723 MDT présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

Au 31 décembre 2001, le poste « garanties reçues » est composé des nantissements sur bons de caisse et sur dépôts de la clientèle ainsi que des intérêts à courir. Pour se conformer aux normes comptables sectorielles, ces éléments n'ont pas été pris en compte parmi les garanties reçues au 31 décembre 2010.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en MDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 un total de 114 279 MDT contre 14 557 MDT au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Caisse en dinars	1024	972
Caisse en devises	805	576
B C T en dinars	111 486	12 524
B C T en devises	899	420
Prêts BCT en dinars	0	0
Prêts BCT en devises	0	0
C C P	65	65
Créances rattachées		0
<u>Total</u>	<u>114 279</u>	<u>14 557</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2010 le total de cette rubrique a atteint 501 MDT contre 782 MDT au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Comptes des banques Tunisiennes	489	489
Prêts interbancaires	0	0
Comptes des banques étrangères	12	293
Créances rattachées	0	0
<u>Total</u>	<u>501</u>	<u>782</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 189 956 MDT contre 373 194 MDT au 31 décembre 2009 et s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Comptes courants débiteurs	28 744	26 306
Comptes courants débiteurs fusionnées	571	445
Comptes courants en recouvrement	40 498	36 103
Crédits directs à court terme	11 515	21 005
Portefeuille à court terme en dinars	40 644	77 856
Portefeuille à court terme en devises	8 231	11 316
Escompte commercial	17 545	19 400

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille à moyen terme	73 555	82 968
Portefeuille à long terme	4 528	5 717
Créances prises en charge par l'Etat	1 910	2 233
Avances sur compte à terme	0	500
Crédit sur ressource spéciales (FONAPRA)	8	9
Autres Crédits sur ressource spéciales	1 794	1 907
Intérêts échus sur FONAPRA	0	0
Impayés sur crédits à court terme	27 672	24 193
Impayés sur crédits à moyen terme	18 599	16 360
Impayés sur crédits à long terme	3 324	3 356
Impayés sur ressource spéciales	10	11
Impayés en intérêts sur crédits à moyen terme	3 097	3 837
Intérêts à courir sur CMT	98	212
Intérêts à courir sur CLT	300	659
Créances douteuses	123 280	89 155
Créances rattachées sur autres ressources spéciales	12	39
Créances rattachées c/c débiteurs	931	1 075
<u>Total brut</u>	<u>406 866</u>	<u>424 662</u>
Provisions	-178 535	-15 326
Agios réservés	-12 154	-10 832
Agios réservés sur c/c en recouvrement	-1 649	-1 656
Agios réservés sur crédit CT	-12 835	-11 040
Agios réservés sur crédit CMT	-3 020	-3 585
Agios réservés sur crédit LT	-325	-400
Agios réservés sur autres ressources spéciales	-165	-98
Agios réservés sur créances douteuses	-5 621	-3 655
Produits perçus d'avance	-2 606	-4 876
<u>Total Net</u>	<u>189 956</u>	<u>373 194</u>

Note 4 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se compose des titres de participation détenus par la banque et s'élève au 31-12-2010 à 877 MDT contre 867 MDT au 31-12-2009 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
FOIRE INTERN DE TUN	2	2
B DU SUD	409	409
GIAB BEJA	47	47
STE HOT DAR DHIAFA	30	30
STE FERMES OUESLATIA	0	5
BNA	176	157
LA MAISON DU BANQUIER	135	135
STE DE PROMOTION DES RESI TOURIS	105	105
PARTICIPA STE L'ECRIM HAMMAMET	50	50
STE TUNISIENNE DE GARANTIE	10	10
STE BATAM	770	770
GROUPEMENT BANCAIRE INFORMATIQUE	1	1
SIBTEL	39	38
<i>Avance en compte courant associés(APB)</i>	0	11
Total brut	<u>1 774</u>	<u>1 770</u>
Provisions	-897	-903
Total net	<u>877</u>	<u>867</u>

Note 5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2010 3 154 MDT contre 3 384 MDT au 31/12/2009 dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brut au 31-12-2009	Mvts Ex 2010		V.Brut au 31-12-2010	Amortissements			V.net 31- 12-2010
		Acquisitions	Cessions		31-12-2009	Dotation	31-12-2010	
Immobilisations en cours	328			328	-	-	328	
Terrain	4	-	-	4	-	-	4	
Réévaluation terrains	1895	-	-	1895	-	-	1 895	
Constructions	630	-	-	630	(591)	(9)	30	
Réévaluation constructions	928	-	-	928	(514)	(41)	373	
A A I	1 036	25		1 061	(645)	(57)	358	
Matériel de Transport	277		-	277	(234)	(29)	14	
Matériel Informatique	1 049	29	-	1 078	(978)	(54)	46	
M M B	1 176	9	-	1 185	(1035)	(92)	59	
Logiciels Informatiques	223		-	223	(210)	(11)	2	
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45	-		45	
Total	<u>7 591</u>	<u>63</u>	<u>-</u>	<u>7 654</u>	<u>(4207)</u>	<u>(293)</u>	<u>3 154</u>	

Note 6 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2010 un solde de 9 552 MDT contre un solde de 18 087 MDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'attente	501	674
Valeurs en recettes	1	0
Charges constatées d'avance	305	321
Produits à recevoir	835	334
Etat impôts et taxes	1 555	1 712
Créances sur personnel BFT	4 648	4 341
Charges reportées	0	0
Débiteurs divers	1 707	10 705
<u>Total</u>	<u>9 552</u>	<u>18 087</u>

Note 7 – Banque Centrale et C.C.P.

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
B.C.T. Dinars	705	168
B.C.T. Devises		
<u>Total</u>	<u>705</u>	<u>168</u>

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2010 à 333 577 MDT contre 226 974 MDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Correspondants locaux	622	520
Correspondants étrangers	202	147
Emprunts interbancaires en dinars	332 307	226 182
Emprunts interbancaires en devises	0	0
Dettes rattachées Emprunts interbancaires en devises	0	0
Dettes rattachées Emprunts interbancaires en dinars	446	125
<u>Total</u>	<u>333 577</u>	<u>226 974</u>

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2010 à 141 890 MDT contre 168 417 MDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Comptes courants en Dinars	39 639	50 794
Comptes courants fusionnées en Dinars	571	444
Gestion Automatique de Trésorerie	0	0
Comptes courants en Devises	4 456	3 342
Comptes placements en Devises	2 410	449
Comptes d'épargne	17 879	17 309
Comptes à terme	62 356	79 032
Bons de Caisse	3 971	4 932
Certificats de dépôts	1 000	1 000
Autres sommes dues à la clientèle	9 527	11 034
Dettes rattachées sur Comptes courants en Dinars	80	81
Dettes rattachées sur Comptes courants en Devises	0	0
Dettes rattachées sur Comptes placement en Devises	1	0
Dettes rattachées sur Certificat de dépôt	0	0
Dettes rattachées sur livret d'épargne	0	0
<u>Total</u>	<u>141 890</u>	<u>168 417</u>

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 2 337 MDT contre 2 528 MDT au 31 décembre 2009.

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Ligne de crédit extérieure	1 901	2 057
Dettes rattachées	0	10
FONAPRA	436	461
<u>Total</u>	<u>2 337</u>	<u>2 528</u>

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2010 4 636 MDT contre 5 728 MDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour risques et charges	1 402	587
Comptes d'attente	514	2 309
Charges à payer	2 412	2 477
Etat, impôt et taxes	24	164
Autres	284	191
<u>Total</u>	<u>4 636</u>	<u>5 728</u>

La rubrique « comptes d'attente » inclut un compte intitulé « comptes de tiers à régulariser ». Le solde de ce compte qui s'élève au 31 décembre 2010 à 345 MDT représente le solde des suspens relatifs à certains chapitres comptables. Ces suspens s'analysent comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Suspens crédits	599	599
Suspens débits	(254)	(254)
<u>Total</u>	<u>345</u>	<u>345</u>

Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2010, le capital social s'élève à 5 000 MDT composé de 1 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/09 avant affectation	Affectation et imputations	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/10 avant affectation
Capital	5 000	-	-	5 000
Réserves	900	-	-	900
Autres capitaux propres (12.1)	2 723	-	-	2 723
Résultats reportés (12.2)	(1 790)	222	-	(1 568)
Résultat de l'exercice	222	(222)	(171 881)	(171 881)
<u>Total</u>	<u>7 055</u>	=	<u>(171 881)</u>	<u>(164 826)</u>

(12.1) Le poste « Autres capitaux propres » inclut les réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1999.

(12.2) Résultats reportés

Les résultats des exercices 1986 à 1997 n'ont pas été affectés, en l'absence de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires.

Les résultats reportés se détaillent au 31 décembre 2010 comme suit :

Exercices	Pertes	Bénéfices	Résultats cumulés
1986	-2 114		-2 114
1987		2	-2 112
1988		890	-1 222
1989		334	-887
1990		333	-555
1991		250	-305
1992		20	-285
1993		44	-241
1994		101	-140
1995		142	2
1996	-734		-732
1997	-989		-1 721
1998 (2 mois)	-411		-2 132
1998 (10 mois)	-665		-2 797
1999		1 062	-1 735
2000		584	-1 151
2001		206	-945
2002	-254		-1 199
2003	-442		-1 641
2004	-639		-2 280
2005		79	-2 201
2006		121	-2 080
2007		153	-1 927
2008		137	-1 790
2009		222	-1 568

- Le déficit de l'année 1986 résulte de la prise en compte d'une charge d'un montant de 2 173 MDT née à la sentence arbitrale rendue en septembre 1987 par la Chambre de Commerce Internationale de Paris en faveur du principal actionnaire de la Banque Franco-Tunisienne, l'Arab Business Investment Consortium (ABCI).
- Le résultat de l'année 1987 tient compte d'une provision pour charge d'un montant de 796 MDT. Ces charges non appuyées par des pièces justificatives sont relatives aux frais de séjour du Président du Conseil d'Administration.
- Le bénéfice de l'exercice 1989 résulte de la prise en compte par la Banque Franco-Tunisienne de l'accord signé à l'amiable en juin 1989 entre les principaux actionnaires de la banque en vue de mettre fin à leur conflit.

L'impact net de la transaction est un profit de 1 628 MDT qui provient essentiellement de l'annulation de la charge née de la sentence arbitrale de 1987 constatée dans les comptes de l'exercice 1986.

Note 13 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31/12/2010 à 15 648 MDT contre 21 230 MDT au 31 décembre 2009 et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	6	14
Escomptes commerciales	1 454	1 600
Intérêts sur Crédit direct	1 141	1 763
Mobilisation CT	2 101	3 283
Mobilisation CT accordées aux personnels	50	55
Reprises des intérêts réserves sur papier	101	797
Intérêts sur CMT	5 334	6 371
Intérêts sur LT	351	222
Intérêts sur comptes courants débiteurs	2 942	3 533
Reprises des agios réserves sur comptes courants débiteurs	144	986
Dotation aux provisions des agios réserves sur comptes courants débiteurs	-1 447	-1 547
Intérêts sur autres opérations avec la clientèle	1 440	1 382
Revenus assimilés	2 031	2 771
<u>Total</u>	<u>15 648</u>	<u>21 230</u>

Note 14 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31/12/2010 à 1 752 MDT contre 2 993 MDT au 31/12/2009 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Chèques, effets, virements et tenue de compte	778	1 060
Opérations monétiques	23	24
Opérations de change	184	219
Opérations de commerce extérieur	532	726
Etudes	358	999
Autres	4	4
Reprises des commissions réservées	25	198
Dotations aux provisions sur commissions réservées	-152	-237
<u>Total</u>	<u>1 752</u>	<u>2 993</u>

Note 15 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 383 MDT contre 481 MDT au 31 décembre 2009 et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Gains nets sur titres de transactions	0	0
Gains nets sur opérations de change	368	466
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes sur titres de placement	15	15
<u>Total</u>	<u>383</u>	<u>481</u>

Note 16 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31/12/2010 à 17 529 MDT contre 17 493 MDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	12 186	6 283
Opérations avec la B C T	2 876	99
• Emprunts Appel d'offre	1 809	0
• Pénalité sur insuffisance de la réserve obligatoire	1 009	45
• Autres Opérations avec la BCT	58	54
Opérations Inter- bancaires	9 256	6 142
Opérations avec les autres banques	54	42
Intérêts sur dépôts de la clientèle	5 343	11 210
• dépôts à vue	644	560
• dépôts d'épargne	414	385
• dépôts à terme	4 019	9 933
• bons de caisse	195	285
• certificats de dépôt	69	42
• placement en devises	4	5
Produits lié à une modification comptable	-2	0
<u>Total</u>	<u>17 529</u>	<u>17 493</u>

Note 17 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 164 028 MDT contre 11 MDT au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Reprise sur provisions pour agios réservés	-	-
Dotations aux provisions pour agios réservés	-	-
Reprise de provisions pour créances douteuses	423	-
Dotation aux provisions pour créances douteuses	-163 632	-
Dotation aux provisions pour risque et charge	-843	0
Reprise de provisions pour risque et charge	29	0
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	0	0
Créances passées par pertes	-5	-11
<u>Total</u>	<u>(164 028)</u>	<u>(11)</u>

Note 18 – Charges générales d'exploitation

Les Charges Générales d'Exploitation ont atteint au 31 décembre 2010 un total de 1 406 MDT contre 1 443 MDT au 31 décembre 2009, détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Loyers	582	492
Entretiens et réparations	132	94
Impôts et taxes	45	53
Frais divers d'exploitation	647	804
<u>Total</u>	<u>1 406</u>	<u>1 443</u>

Note 19 – Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan ont atteint au 31 décembre 2010, 54 307 MDT contre 50 131 MDT au 31 décembre 2009 détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, aval et autres garanties données en faveur de la clientèle		
• Engagements de financement	3 608	3 394
• Engagements sur obligations cautionnées	1 048	1 371
• Engagements sur lettre de garantie	2 734	2 124
• Aval en faveur du fournisseur étranger	3 805	4 203
• Aval sur la Tunisie	9 696	2 849
• Aval sur billet de trésorerie	0	0
• Aval sur clients contentieux	3 206	1 498
• Autres cautions, aval en faveur de la clientèle	21 020	21 877
Crédit documentaires	9 190	12 815
<u>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</u>	<u>54 307</u>	<u>50 131</u>
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues de l'Etat	1 930	2 059
Garanties reçues des banques a l'étrangers	288	0
<u>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</u>	<u>2 218</u>	<u>2 059</u>

Note 20 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2010, -219 502 MDT contre -211 804 MDT au 31 décembre 2009 détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	114 279	14 557
Créances sur les Etablissements Bancaires	501	781
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(705)	(168)
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(333 577)	(226 974)
<u>Total</u>	<u>-219 502</u>	<u>-211 804</u>

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE FRANCO-TUNISIENNE**

**OBJET : RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la « Banque Franco-Tunisienne - (BFT) » arrêtés au 31 décembre 2010 présentant un total actif de 318 319 mille dinars et un résultat déficitaire de 171 881 mille dinars. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- Nous avons adressé, aux avocats de la BFT des demandes d'informations sur les litiges en cours et les risques financiers. Jusqu'à l'émission de ce rapport, nous n'avons pas reçu de réponses.

- La situation financière de la BFT arrêtée au 31 décembre 2010 ne tient pas compte des intérêts d'un montant de 1 208 mille dinars se rapportant à une dette envers la STB, réglée en principal par la banque courant 2006. Ces intérêts non réclamés par la STB ont été annulés par la banque dans le cadre de l'arrêté de la situation au 31 décembre 2009. A ce titre, nous avons adressé à la STB une demande d'information concernant l'extinction totale du passif en question, qui se rattache au montant d'un million de dinars réglé durant l'exercice 2006, demeurée à ce jour sans réponse.

A notre avis, et sous réserve de ce qui est précédemment mentionné, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque Franco-Tunisienne » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Paragraphe d'observation

Dans le cadre du litige qui oppose la « BFT » à l' « ABCI », nous vous informons que le 23 juillet 1987, une sentence arbitrale a été rendue par la Chambre de Commerce Internationale revêtue de l'exequatur en France par jugement du 03 septembre 1987, condamnant la « BFT » à payer à l' « ABCI » la somme de 3,2 millions de USD majorés éventuellement des intérêts au taux LIBOR jusqu'à parfait règlement. Cependant, il est à noter que suivant un accord transactionnel signé en date du 7 juin 1989 et intégralement exécuté par les deux parties contractantes, l' « ABCI » renonce à poursuivre l'exécution, en Tunisie comme à l'étranger, de la sentence arbitrale du 23 juillet 1987. Il est actuellement impossible de se prononcer sur le caractère exécutoire ou sur cette sentence et de ce fait aucune provision pour risque n'a été constituée au niveau des états financiers.

III - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles. Nous devons formuler les observations suivantes :

1/ Le capital social de la banque s'élève au 31 décembre 2010 à 5 000 mille dinars et se situe, ainsi, en dessous du capital minimum requis, à cette date, pour les banques soit 25 000 mille dinars conformément à l'article 13 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la Loi n°2006-19 du 2 Mai 2006.

2/ Les fonds propres nets de la banque tels que définis par la circulaire de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 91-24 du 17 décembre 1991, sont négatifs de 164 826 mille dinars et présentent, ainsi, une insuffisance par rapport aux fonds propres minimaux réglementaires, au 31 décembre 2010, de 189 826 mille dinars.

3/ Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 font apparaître un montant total de fonds propres négatifs de 164 826 mille dinars, ce qui se situe au dessous de la moitié du capital social de la banque. En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration de la BFT doit provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire dans les quatre mois de l'approbation des comptes, et ce afin de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la banque, l'augmentation de son capital ou bien sa réduction à concurrence des pertes enregistrées.

4/ La situation arrêtée au 31 décembre 2010 fait apparaître un total de passifs exigibles de 394 717 mille dinars et un total des actifs réalisables de 162 914 mille dinars, soit un ratio de liquidité de 41,27 %, se situant au dessous du seuil minimum de 100% exigé par l'article 13 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire 2001-04 du 16 février 2001.

Par ailleurs, la BFT a obtenu, le 02 juin 2011, la garantie de l'Etat dans le cadre des opérations de financement sur le marché monétaire et ce au profit des trois banques publiques, à savoir la STB, la BNA et la BH, dans la limite de 140 Millions de dinars et pour une période de trois mois renouvelable.

5/ Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurité informatique.

6/ D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Banque Franco-Tunisienne » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2010.

Tunis, le 01 Juillet 2011

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT
Med Salah BEN AFIA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

**OBJET : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010.**

En application des dispositions de l'Article 29 de la Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1) Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2) Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Aucune opération relative à des conventions antérieures ne nous a été signalée.

3) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par les arrêtés du ministre des finances du 14/08/2009 et 15/09/2010. Cette rémunération se détaille comme suit :

Rémunération mensuelle du DG (Montants exprimés en dinars)		
	Du 01/01 au 31/07/2010	Du 01/08 au 31/12/2010
Un traitement de base	900	900
Une indemnité de logement	200	200
Une indemnité de représentation	1 120	1 580
Une indemnité de gestion	350	350

Une indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	930	1 120
Une indemnité complémentaire	-	1 550
Brut	3 500	5700

Ce qui correspond à une rémunération annuelle brute de 53 000 dinars.

- Les avantages en nature suivants : Une voiture de fonction et des bons d'essence de 500 L/mois.
- Une rémunération mensuelle nette de 300 dinars servie au président du conseil d'administration, ce qui correspond à une rémunération annuelle brute de 4 500 dinars.
- Une enveloppe annuelle brute de 22 500 dinars répartie d'une manière égale entre les membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 01 Juillet 2011

P/ Cabinet Mourad Guellaty
Mourad GUELLATY

P/ ORGA - AUDIT
Med Salah BEN AFIA

2011 AS 787